

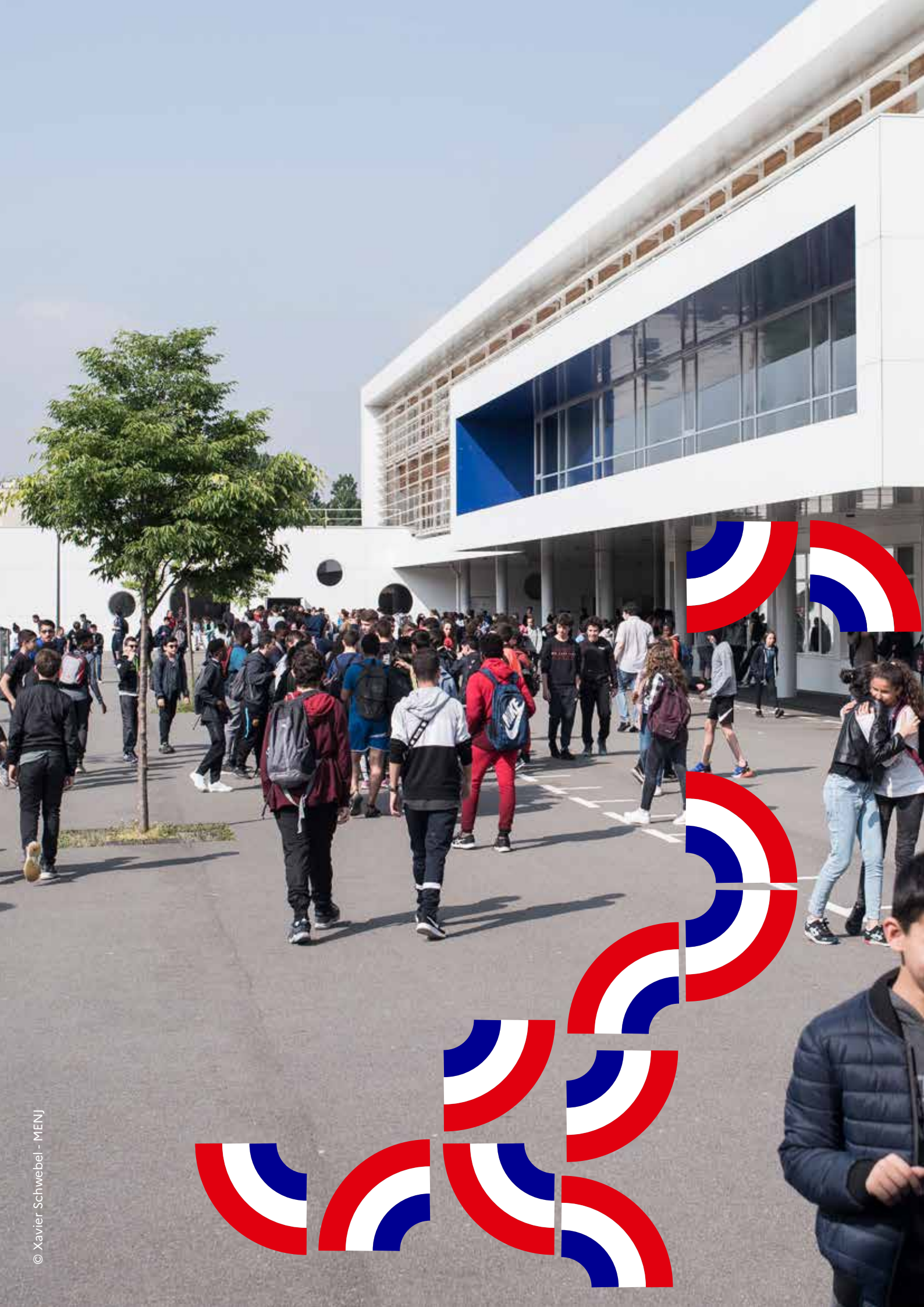


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mobilisation en faveur de la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement

Mai 2023



A decorative graphic consisting of several curved, overlapping lines in red and blue, arranged in a pattern that resembles a stylized 'S' or a series of connected arcs. The lines are thick and have a slight gap between them, creating a sense of movement and flow. The colors are vibrant and contrast sharply against the white background.

**Mobilisation
en faveur de
la mixité sociale
et scolaire dans
l'enseignement**

Édito



© Philippe Devernay - MENJ

Dès mon arrivée au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, j'ai fait de la progression de la mixité au sein des établissements scolaires une priorité de mon action. Ce sujet nécessite la mobilisation, l'engagement et la persévérance de tous.

J'ai souhaité mobiliser fortement les acteurs de l'enseignement public, et particulièrement les recteurs et les Dasen, pour porter une action résolue au sein des établissements qui présentent de fortes disparités entre eux, générant au sein même de l'École publique de puissants phénomènes de ségrégation.

La mixité sociale et scolaire dans les écoles et les établissements est une des conditions de la réussite de chaque élève. Elle permet à l'École de la République de tenir sa promesse d'égalité des chances, tout en garantissant à chaque famille de trouver près de chez elle une école ou un établissement de qualité.

La diversité des parcours familiaux, la multiplicité des origines sociales, leurs mélanges et leurs interactions sont une force et non une faiblesse pour l'École, qui doit être attractive pour tous, au risque de ne l'être pour personne.

L'École doit porter – c'est son rôle – une vision émancipatrice de son action auprès des élèves. Elle doit aussi lutter contre les déterminismes de naissance, d'origine ou de genre. Elle doit enfin permettre à chaque enfant d'étendre ses ambitions au-delà de ce à quoi son environnement le restreint, voire le contraint.

Malgré les efforts engagés depuis plusieurs années, la France est l'un des pays de l'OCDE où les déterminismes sociaux pèsent le plus sur la réussite scolaire des élèves. Participant à la concentration d'élèves défavorisés dans un même établissement, l'absence de mixité scolaire nuit à la réussite des élèves et à la promesse d'égalité des chances de l'École républicaine.

Au-delà même de la réussite scolaire, les phénomènes ségrégatifs privent la société de talents, brident les ambitions, découragent les efforts et participent des replis identitaires ou communautaristes.

Afin de faire de l'égalité des chances et de la réussite de tous les élèves une priorité, j'ai mené un cycle de concertations et de consultations avec l'ensemble des acteurs concernés par le champ de la mixité sociale et scolaire.

Les concertations avec les collectivités locales se sont inscrites à la fois dans le cadre de l'instance de dialogue entre le ministère et les collectivités locales que j'ai souhaité instaurer en septembre 2022 et dans un cycle de concertations dédiées.

Je situe résolument cet objectif de mixité sociale et scolaire dans une démarche collective, en prenant en compte les spécificités locales, qu'elles soient d'ordre géographique, social ou économique.

Les expériences menées, même les plus réussies, n'ont pas vocation à être dupliquées sans adaptation quel que soit le territoire, ses ressources ou ses particularités. La nécessité de mener une concertation soignée, fréquente et participative avec l'ensemble des acteurs, en particulier avec les parents d'élèves, sera une constante commune à toutes les différentes actions engagées.

Je souhaite donner une impulsion et proposer des leviers d'action variés : ils existent, ils peuvent être cumulatifs ou non. Je ne doute pas que les acteurs sauront s'en emparer, voire en inventer d'autres.

Le plus évident de tous ces leviers est bien évidemment la détermination de la sectorisation par la carte scolaire. Peut-être d'ailleurs faut-il s'interroger avant cette étape sur le rôle joué par les politiques d'habitat et sur le choix géographique d'implantation des établissements scolaires.

La prise en compte de l'objectif de mixité dans l'affectation des élèves, avec des secteurs multi-collèges, est une solution qui porte ses fruits. Accompagnée d'explications aux familles et d'une prise en compte des temps de trajet et/ou des moyens de transport, elle produit même des effets positifs assez vite mesurables.

La fusion d'établissements, voire la création de binômes de collèges peu éloignés géographiquement (avec des configurations variées) ou de jumelages d'établissements, permettent d'améliorer la mixité sociale des élèves.

L'implantation d'offres de formations attractives dans les établissements défavorisés reste un outil efficace. Les sections internationales sont encore trop peu nombreuses dans les collèges défavorisés : je m'engage non seulement à un rééquilibrage quant à leur implantation, mais aussi à une augmentation de leur nombre. L'offre de formations concernant les classes danse, musique, théâtre ou bi-langues devra être mieux répartie et développée.

En milieu rural, il sera nécessaire de trouver des moyens particuliers d'action, en rapprochant par exemple des établissements isolés de ceux de bourgs plus importants par des projets communs ou des échanges pédagogiques. L'utilisation et le développement du numérique peuvent être une opportunité pour lutter contre l'isolement et créer les conditions d'apprentissages en commun entre élèves.

Je crois profondément à la nécessité d'un double mouvement vertueux : améliorer l'enseignement public et lutter contre les causes de la ségrégation scolaire. Ainsi, nous lutterons contre les déterminismes sociaux qui condamnent, qui excluent et qui minent notre contrat républicain.

Promouvoir partout la mixité sociale, c'est permettre l'enrichissement de tous, c'est construire un socle commun pour tous, c'est promouvoir l'unité nationale.

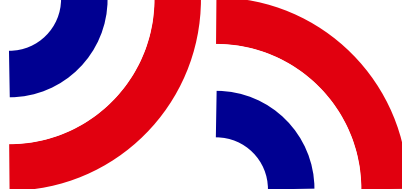
Pap Ndiaye

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Sommaire

6	Constat Une ségrégation sociale qui pèse sur la réussite des élèves
6	<ul style="list-style-type: none">• Une forte polarisation entre les établissements
11	Ambition Accroître la mixité sociale dans les établissements publics
12	Leviers opérationnels dans le public Atteindre l'objectif de mixité sociale et scolaire
12	<ul style="list-style-type: none">• Diversifier la composition sociale des collèges et des lycées en modifiant les secteurs de recrutement
15	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre la démarche d'ouverture sociale menée dans les établissements favorisés
15	<ul style="list-style-type: none">• Implanter une offre de formations attractive dans les établissements défavorisés
16	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser la procédure d'affectation
19	Ambition et leviers dans le privé Accroître la mixité sociale et scolaire
19	<ul style="list-style-type: none">• Constats
19	<ul style="list-style-type: none">• Plan d'action
21	Méthode Des concertations avec l'ensemble des partenaires
21	<ul style="list-style-type: none">• L'exigence d'un constat partagé au niveau national
21	<ul style="list-style-type: none">• Une nécessaire approche territoriale, progressive et concertée : les instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale
23	Calendrier Une mobilisation immédiate



Constat

Une ségrégation sociale qui pèse sur la réussite des élèves

Au-delà de ses effets sur la réussite scolaire, **la mixité sociale est un levier d'élévation des ambitions, mais également un levier de formation de citoyens animés par les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.** Pourtant, malgré les efforts engagés depuis plusieurs années, la France est l'un des pays de l'OCDE où les déterminismes sociaux pèsent le plus sur la réussite scolaire des élèves. L'insuffisante mixité scolaire nuit à la réussite de tous les élèves et à la promesse d'égalité des chances de l'École républicaine.

Une forte polarisation entre les établissements

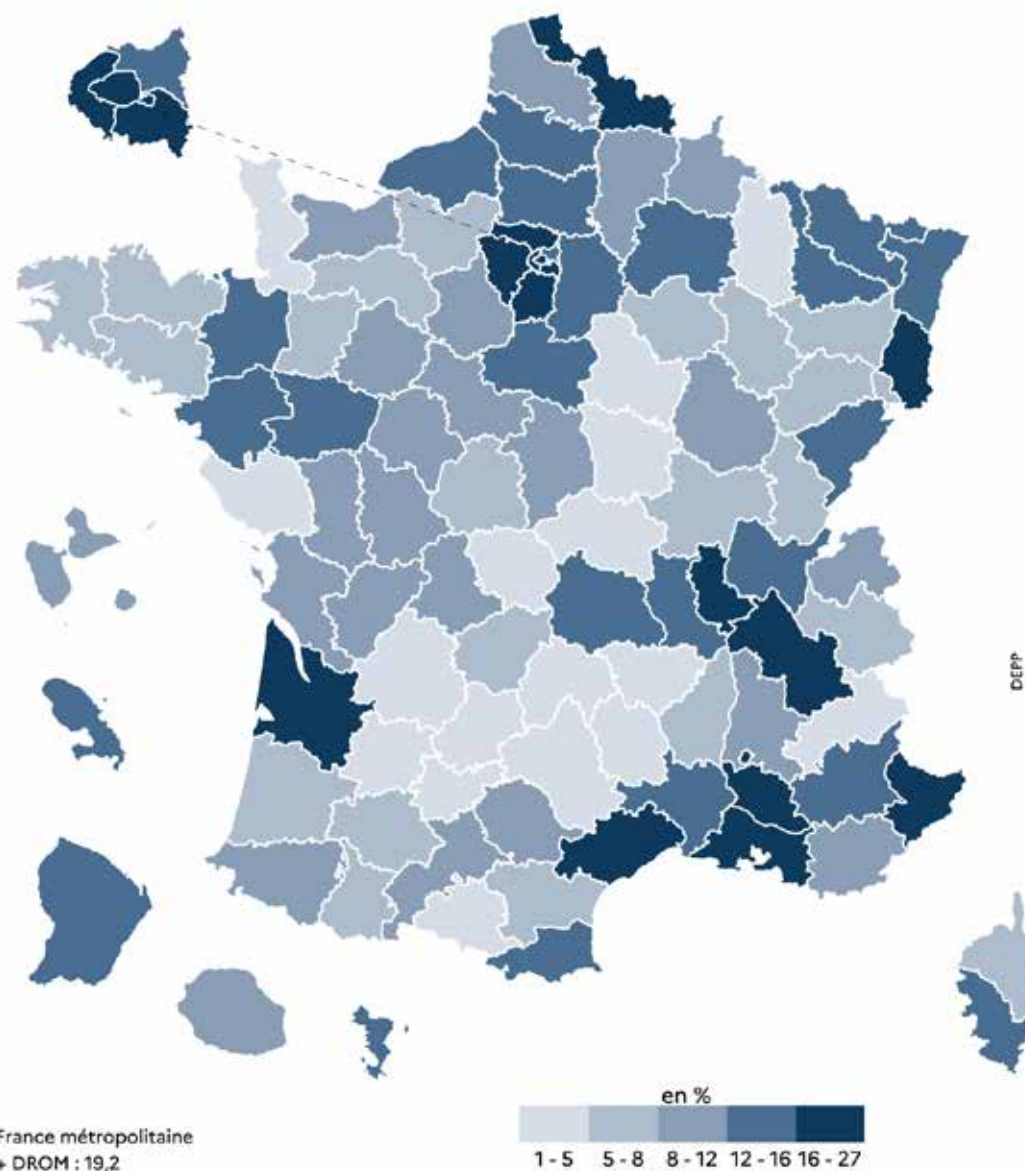
La France est marquée par un phénomène de ségrégation sociale qui s'observe dès le collège. De fortes disparités existent au sein de l'enseignement public, qui accueille 80 % des élèves scolarisés. Ainsi, les collèges classés REP+ se caractérisent par un indice de position sociale (IPS) moyen de 74, quand les collèges publics hors éducation prioritaire atteignent un IPS moyen de 106 %. La quasi-totalité des collèges en REP+ et les trois quarts des collèges en REP ont un IPS inférieur à 90. Cela ne concerne que 8 % des collèges publics hors éducation prioritaire.

De fait, dans le secteur public à la rentrée 2022, en moyenne 4 collégiens sur 10 sont issus d'un milieu social défavorisé et 2 collégiens sur 10 d'un milieu social très favorisé. Dans un dixième des établissements, plus de 6 collégiens sur 10 sont de milieu défavorisé, alors qu'ils sont moins de 2 sur 10 dans le dixième des établissements les plus favorisés. En miroir, les collèges publics les moins favorisés scolarisent moins d'un élève sur 10 de milieu social très favorisé contre plus de 4 élèves sur 10 dans les collèges les plus favorisés.

Plus globalement, selon le Centre national d'étude des systèmes scolaires (2015), les collégiens et lycéens d'origine aisée comptent dans leur classe deux fois plus de camarades également d'origine aisée que les élèves d'origine moyenne ou populaire.

La ségrégation sociale dans les collèges publics

En moyenne, le R2 vaut 19 % : les différences de recrutement social entre collèges expliquent un cinquième de la dispersion des IPS entre collégiens. Le reste est dû à la dispersion des IPS au sein des collèges.



Le R2, indice de ségrégation sociale, est calculé sur la base de l'indice de position sociale (IPS) et mesure de façon synthétique les différences de profil social entre collèges sur un territoire donné. Il est compris entre 0 et 100 %.

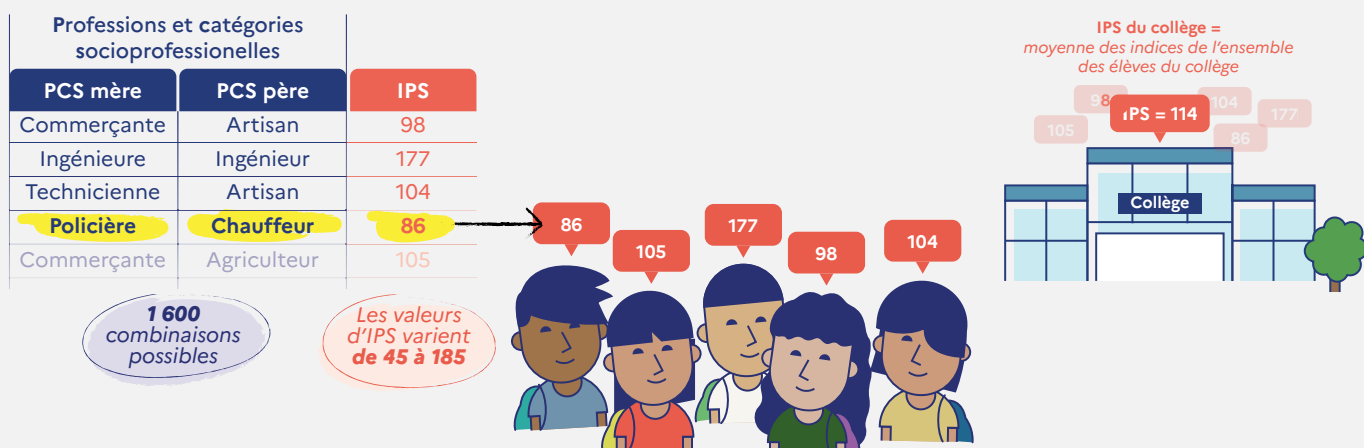


L'IPS, UN OUTIL POUR MIEUX APPRÉHENDER LA MIXITÉ SOCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

L'indice de position sociale (IPS) a été mis en place par l'éducation nationale en 2016 afin d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. C'est un résumé des conditions socio-économiques et culturelles de chaque profession. Pour déterminer ces valeurs, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) utilise les données des enquêtes menées auprès des familles de panels d'élèves.

Ces informations sont ensuite compilées pour déterminer, à partir de la catégorie socioprofessionnelle des parents, le profil social des élèves, et par extension celui des établissements puisque le niveau social d'un établissement scolaire est apprécié à travers le calcul de la moyenne des IPS des élèves qui y sont scolarisés.

Comment l'IPS moyen d'un établissement est-il calculé ?



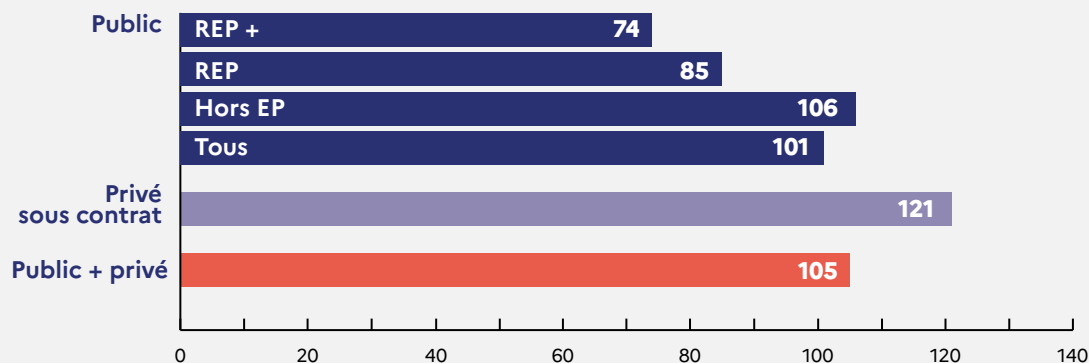
Pour en savoir plus sur l'IPS :

<https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-357755>.

À la rentrée 2022, l'IPS moyen des collégiens est de 105, avec de fortes disparités, notamment liées à l'appartenance à l'éducation prioritaire (EP) dans le public.

IPS moyen des collèges à la rentrée 2022

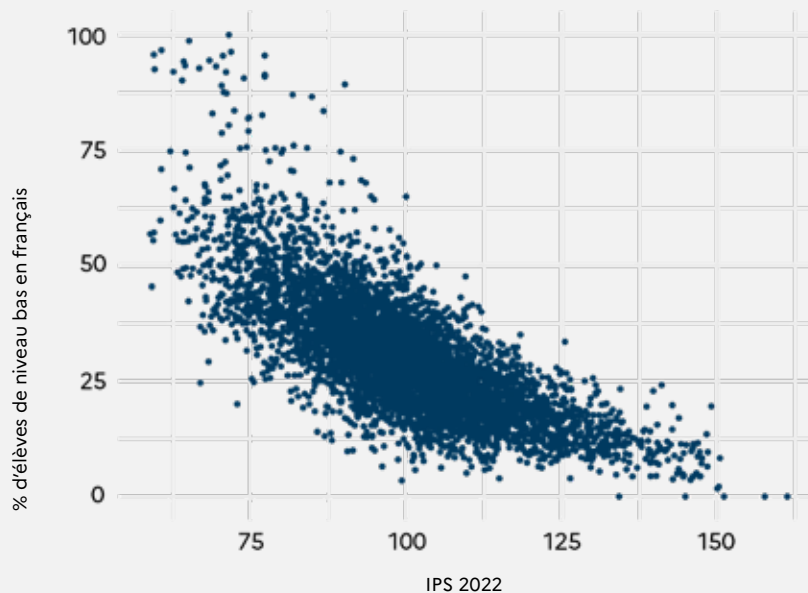
selon leur appartenance au public, au privé et à l'éducation prioritaire



Relation entre l'IPS du collège et le pourcentage d'élèves en difficulté à l'entrée en sixième

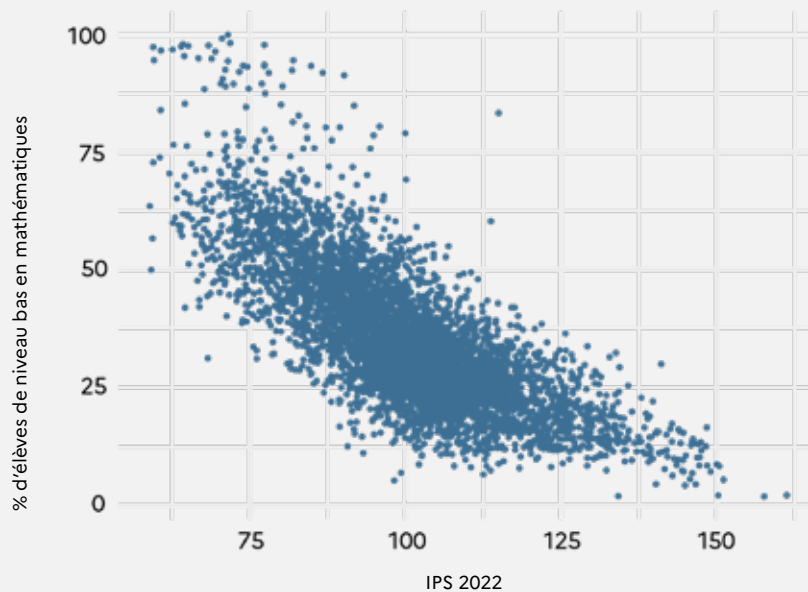
En français

Niveau bas en français (6^e) en fonction de l'IPS 2022



En mathématiques

Niveau bas en mathématiques (évaluations de 6^e) en fonction de l'IPS 2022







Ambition

Accroître la mixité sociale dans les établissements publics

Agir en faveur d'une plus grande mixité sociale implique de **lutter contre des préjugés, d'apaiser les inquiétudes, d'apporter la preuve à tous les parents qu'une École plus ouverte socialement apporte effectivement le meilleur à leurs enfants**. Il est aujourd'hui démontré que la mixité sociale n'a pas d'effets négatifs sur les résultats scolaires.

Accroître la mixité sociale implique également la **mobilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif** : État, collectivités territoriales, familles, élèves, personnels. Cette mobilisation globale est indispensable dès lors que l'insuffisante mixité sociale trouve son origine à l'extérieur de l'École, dans des réalités ou des représentations socio-économiques qui lui échappent très largement.

Dans ce contexte et sur la base des études scientifiques de la Depp, Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, lance donc la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs avec pour objectif de réduire la ségrégation sociale des établissements scolaires publics de 20 % d'ici à 2027*.

Cette mobilisation repose sur une méthode, un calendrier et une série de leviers. Pour faire de la mixité sociale une réalité, il n'existe en effet aucun modèle « clé en main » qui s'appliquerait mécaniquement partout. Les expériences menées, même les plus réussies, n'ont pas vocation à être dupliquées sans adaptation quel que soit le territoire, ses ressources ou ses particularités. Ce n'est qu'en s'appuyant sur l'ensemble des leviers à disposition, dans le respect des réalités territoriales et des choix des familles, que l'École de la République pourra améliorer la mixité en son sein.



LES EFFETS DES MESURES EN FAVEUR DE LA MIXITÉ SOCIALE AU COLLÈGE

Une initiative a été lancée en 2015 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour favoriser une plus grande mixité sociale au collège.

En comparant les élèves des collèges engagés dans cette initiative avec les élèves de collèges similaires non engagés, ont pu être analysés les effets des actions menées en faveur de la mixité sociale dans les collèges engagés :

- sur la composition des établissements ;
- sur les résultats scolaires des élèves ;
- sur le bien-être personnel et le bien-être social des élèves.

Les résultats montrent que :

- ces actions en faveur de la mixité sociale n'ont pas provoqué un surcroît d'évitement vers le secteur d'enseignement privé ;
- l'amélioration de la confiance en soi, de la coopération et de l'entraide contribue plus généralement à la réussite scolaire et à l'ambition de chaque élève.

* L'indice de ségrégation sociale R2 est la part de la dispersion des IPS des élèves attribuable à la dispersion des IPS entre établissements. Il peut être calculé sur n'importe quel territoire.



Leviers opérationnels dans le public

Atteindre l'objectif de mixité sociale et scolaire

Les actions et expérimentations menées depuis plusieurs années dans un certain nombre d'académies ont déjà produit des effets positifs sur la composition sociale des établissements concernés. Cependant, le constat des écarts de situation sociale persistants, entre des établissements parfois très proches géographiquement appelle à **une mobilisation plus volontariste, fondée sur des objectifs précis, pour renforcer la mixité sociale dans les établissements scolaires publics.**

Des solutions existent : de **l'enrichissement de l'offre pédagogique à l'implantation de cursus attractifs dans les établissements les plus défavorisés, de la priorité donnée aux élèves boursiers** dans le cadre des dérogations à la sectorisation, au **développement des secteurs multi-collèges et multi-lycées** : ce sont là autant de moyens qui permettent de renforcer la diversité de la composition sociale dans les établissements tout en garantissant l'exigence de réussite pour tous les élèves.

Diversifier la composition sociale des collèges et des lycées en modifiant les secteurs de recrutement

La délimitation équilibrée des secteurs de recrutement des élèves permet d'augmenter la mixité sociale entre les établissements. Les travaux relatifs à la sectorisation exigent de conduire des analyses fines des flux de recrutement des élèves et des éventuels phénomènes d'évitement. Au regard de la responsabilité partagée des collectivités compétentes en matière de sectorisation et de l'éducation nationale, responsable de l'affectation des élèves, une coopération étroite sera désormais systématique dans la détermination des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (modification de l'offre pédagogique, mesures incitatives, prise en charge du transport scolaire, soutien aux élèves, dialogue avec les familles, etc.).

À la rentrée scolaire 2022, on constate que **la sectorisation multi-collèges** est mise en œuvre dans 41 départements répartis dans 25 académies en métropole et en outre-mer, concernant 115 collèges et près de 9 000 élèves. Cette constitution de secteurs multi-collèges sera recherchée partout dès lors qu'elle paraît localement pertinente et adaptée.

Quant aux secteurs multi-lycées, ils doivent être recherchés dans des centres-villes de grandes agglomérations, identifiés localement par les recteurs d'académie, en concertation avec les collectivités (communes et régions).

Constituer des binômes de collèges pour augmenter la mixité sociale

→ Exemple de binôme entre un collège public hors EP défavorisé et un collège public davantage favorisé

COLLÈGE A

Nombre d'élèves : 481
PCS défavorisées : 58 %
IPS : 88
Hétérogénéité : 33 (+)



COLLÈGE B

Nombre d'élèves : 570
PCS défavorisées : 25 %
IPS : 116
Hétérogénéité : 35 (+)



LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA MIXITÉ SOCIALE EN HAUTE-GARONNE

La situation des collèges de la Haute-Garonne, lors d'un état des lieux réalisé en 2015 par le Conseil départemental, présentait d'importants déséquilibres impactant de façon conséquente la réussite de nombreux élèves issus de quartiers défavorisés.

Pour améliorer la mixité sociale dans les collèges publics et privés sous contrat, une action conjointe a été lancée en 2017 par le département et l'académie de Toulouse. Ce programme ambitieux impliquait notamment pour les 1 400 élèves issus du secteur Grand Mirail la mise à disposition de moyens matériels, humains et pédagogiques, permettant d'assurer leur scolarisation progressive dans sept collèges d'accueil favorisés de l'agglomération toulousaine ; dispositif auquel s'est ajoutée depuis la rentrée 2022, la scolarisation d'une partie d'entre eux dans deux collèges construits dans des secteurs socialement mixtes.

Le bilan effectué à l'issue des six premières années de mise en œuvre de ce programme est positif, tant concernant les résultats scolaires que la socialisation des élèves. Il débouche cette année sur la signature d'une convention entre le département et le rectorat permettant la pérennisation du programme d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges de Haute-Garonne, avec un engagement conjoint pour :

- prendre en considération, à chaque rentrée, les écarts d'IPS entre établissements ou au sein d'un même établissement ;
- développer l'attractivité des collèges en difficulté en les inscrivant dans un objectif d'apaisement du climat scolaire et d'excellence pédagogique ;
- évaluer régulièrement les effets du programme mixité en termes de performances scolaires et de poursuite du cursus des élèves ;
- développer des démarches de concertation régulières avec les communautés éducatives élargies.

Mieux articuler entre eux les dispositifs d'égalité des chances existants

→ **Accompagner à l'orientation,**
favoriser l'ambition scolaire
et la poursuite d'études dans
l'enseignement supérieur

Parcoursup

Cordées de la réussite

Égalité filles-garçons

Orientation et lutte
contre le décrochage scolaire

→ **Améliorer et adapter la prise**
en charge globale par l'école
à tous les âges et sur tous les
temps de l'enfant

Allocation progressive des moyens

Éducation prioritaire

Internats d'excellence

Contrats locaux d'accompagnement (CLA)

Territoires éducatifs ruraux (TER)

Territoires numériques éducatifs (TNE)

Cités éducatives

Petits déjeuners

Vacances apprenantes :
école ouverte, stages de réussite,
colos apprenantes

Espaces services jeunesse (ESJ)

Devoirs faits

Obligation de formation
16-18 ans
Plan #1jeune1solution

Instruction obligatoire à 3 ans

→ **Améliorer les conditions**
d'apprentissage en classe

Priorité au primaire

Dédoublage des classes de GS-CP-CE1 en EP

Plafonnement à 24 élèves des GS-CP-CE1 hors EP

Poursuivre la démarche d'ouverture sociale menée dans les établissements favorisés

Dès la rentrée 2023, les académies accentueront l'accueil et l'accompagnement des élèves boursiers dans tous les collèges et lycées favorisés. 300 établissements publics favorisés ont été identifiés pour augmenter significativement leur taux d'élèves boursiers.

L'accompagnement de ces élèves pourra prendre la forme d'un « contrat mixité » par lequel l'établissement s'engage à :

- **renforcer les dispositifs existants** : Cordées de la réussite, soutien, tutorat/mentorat, École ouverte, mobilisation des fonds sociaux, etc. ;
- **réaliser des actions de communication, d'accompagnement et de sensibilisation** des familles et des établissements d'origine, y compris pour encourager les demandes de dérogation de la part des élèves boursiers avec, par exemple, un examen systématique des demandes de bourses dès le CM2 ;
- **accompagner la mobilité des élèves** scolarisés en éducation prioritaire, ou résidant dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) ou en zone rurale, avec la proposition d'intégrer des internats d'excellence. La prime à l'internat destinée à tous les élèves boursiers hébergés en internat doit être systématiquement portée à la connaissance des familles.



LE LYCÉE DU PARC À LYON

Le lycée du Parc à Lyon agit en faveur de la mixité sociale et scolaire, au travers notamment de deux leviers.

- **L'augmentation du nombre d'élèves boursiers accueillis en classe de seconde**, avec un dispositif d'accompagnement personnalisé systématique d'une heure de mathématiques et de français par semaine, pour tous les élèves qui en ont besoin. Le pass Culture est largement mobilisé pour des sorties collectives. La vie scolaire a été renforcée pour assurer un meilleur suivi des élèves.

Premiers résultats : le taux de boursiers parmi les élèves de seconde est passé de 16,7 % en 2021 à 29,8 % à 2022.

- **L'internat d'excellence (45 élèves) qui accueille 70 % de lycéens boursiers.** Ouvert dès le dimanche soir pour recevoir des élèves motivés issus des territoires ruraux ou de la politique de la ville, l'internat propose deux heures quotidiennes d'études obligatoires, encadrées par des professeurs, des assistants d'éducation et des élèves de l'École polytechnique. Les internes bénéficient d'un programme de sorties spécifique et participent à toutes les activités culturelles et sportives qu'offre le lycée. La proximité avec les étudiants en classe préparatoire favorise l'ambition des internes d'excellence. Le fonds social lycéen est régulièrement mobilisé pour réduire les dépenses d'internat des familles. La Fondation lycée du Parc met également en place des actions destinées à accompagner leur réussite.

100 % de succès au baccalauréat pour les élèves accueillis au sein de l'internat d'excellence depuis dix ans et une orientation post-bac vers des filières ambitieuses (médecine, classes préparatoires aux grandes écoles, universités).

Implanter une offre de formations attractive dans les établissements défavorisés

Renforcer l'attractivité des établissements défavorisés en développant l'offre de formations constitue un levier puissant en faveur de la mixité sociale. Des déploiements ont déjà été menés et ont permis de réduire les inégalités. Cette offre regroupe :

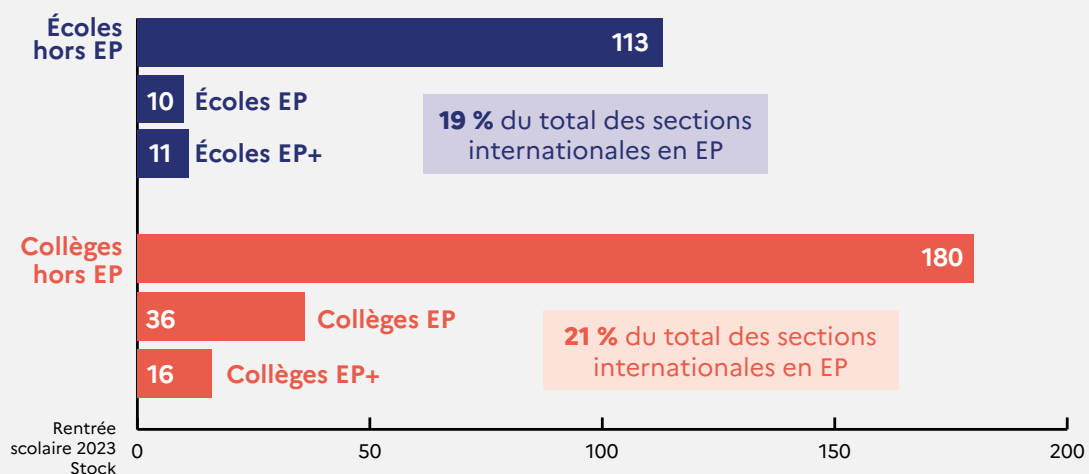
- l'implantation dans les établissements les moins favorisés de **l'enseignement optionnel français et culture antique en 6^e** ;
- l'ouverture de **classes à horaires aménagés**, de **sections sportives**, de **classes bi-langues** ;
- l'ouverture de **43 sections internationales à la rentrée 2022** et de **15 nouvelles sections à la rentrée 2023** en école, en collège et en lycée.



LES SECTIONS INTERNATIONALES EN COLLÈGE DÉFAVORISÉ : DES RÉSULTATS POSITIFS

À la rentrée 2022, 43 sections internationales ont été créées dans des 6^e de collèges de REP et REP+, soit + 50 % par rapport au nombre de sections existantes en 2021, contribuant à une augmentation de l'IPS moyen dans 31 des 43 collèges concernés.

Nombre d'établissements publics en France offrant une section internationale à la rentrée 2023 (hors lycées)



Optimiser la procédure d'affectation

Les formations contingentées (classes à horaires aménagés, sections internationales, sections sportives, etc.) devront inclure un critère de mixité sociale dans leurs modalités de recrutement. Les procédures d'affectation seront harmonisées selon la carte et le maillage territorial dans les académies. **Les élèves bénéficieront d'une priorité pour l'accès aux internats.**

Dans le même temps, il est nécessaire d'agir sur l'information des familles modestes afin d'encourager le recours aux dérogations dont elles peuvent bénéficier dans le cadre des procédures d'affectation classiques en vigueur. C'est particulièrement vrai dans le cadre de la sectorisation multi-établissements qui nécessite un accompagnement renforcé des familles.

Les recteurs d'académie veilleront à la prise en compte de la situation sociale dans le cadre des procédures d'affectation.



LA SECTORISATION DES LYCÉES DANS L'ACADÉMIE DE PARIS

En 2021, l'académie de Paris, dont la ségrégation sociale et scolaire entre lycées était la plus forte de France, a conduit une réforme de l'affectation en seconde générale et technologique (GT) en modifiant en profondeur le paramétrage de l'application AFFELNET-lycée. Combinant une très forte insatisfaction des familles, ainsi que le renforcement continu du phénomène des « lycées de niveau » depuis 15 ans, **la procédure AFFELNET a ainsi été modifiée, en jouant :**

- **sur la sectorisation des lycées :** un choix plus réduit de lycées a été proposé aux familles, dans un périmètre de 25 minutes de transport, permettant de faire baisser le taux de pression sur les plus attractifs d'entre eux et de les rendre plus accessibles à tous les élèves ;
- **sur la mise en place de bonus « sociaux » :** outre le maintien d'un quota de boursiers par établissement, qui existait avant 2021 mais a été adapté au profil social de chaque lycée, un « **bonus IPS** », fondé sur l'indice de position sociale moyen du collège de scolarisation de l'année de 3^e, a été mis en place. L'objectif de ce bonus « collectif », appliqué à l'ensemble des élèves de 3^e d'un collège, était **double** : favoriser l'affectation d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles moins favorisées dans les lycées les plus favorisés, mais aussi **inciter les familles des classes moyennes et supérieures à inscrire en 6^e leur enfant dans le collège de secteur, même lorsque celui-ci était situé au sein d'un quartier moins favorisé.**

Selon les données de l'étude réalisée par l'Institut des politiques publiques sous la conduite de Julien Grenet, **la réforme AFFELNET a permis, en deux ans, de faire reculer de 39 % la ségrégation sociale et de 30 % la ségrégation scolaire entre les lycées généraux et technologiques parisiens.** La ségrégation sociale entre lycées parisiens, qui était en 2019 de 15 % supérieure à la moyenne nationale, est désormais inférieure de 26 % à cette moyenne.

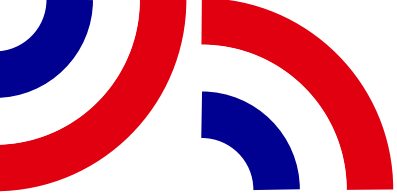
Cette réforme s'est accompagnée d'une **très forte augmentation de la satisfaction des familles sur le premier vœu d'affectation**, gage d'acceptabilité de la réforme (+ 11 points entre 2020 et 2022, alors qu'elle avait diminué de 10 points en cinq ans).

L'académie de Paris, qui a inscrit la réforme AFFELNET dans un plan global de promotion de l'équité et de la mixité au sein de ses établissements, a veillé à **accompagner les établissements pour lesquels l'évolution sociale et scolaire était forte** : attribution de moyens complémentaires sur le programme « Je réussis au lycée » et évolution des structures et de l'offre de formation, afin de s'adapter à l'évolution du public accueilli. Ainsi, les séries technologiques, notamment en sciences et technologies du management et de la gestion (STM), sont-elles mieux réparties au sein des lycées parisiens, afin que les élèves plus fragiles, affectés dans des établissements socialement favorisés, n'en soient pas exclus après la classe de seconde GT. Les moyens complémentaires attribués aux lycées moins favorisés (marges, limitation des effectifs, moyens de vie scolaire) ont été maintenus, malgré les fortes évolutions parfois constatées de l'IPS, afin de conforter leur évolution favorable, et leur offre de formation (spécialités, options) a été enrichie afin de répondre aux nouvelles demandes des familles.

Depuis 2022, **les familles se sont elles-mêmes « emparées » de la réforme**, permettant de « lisser » automatiquement l'attractivité des établissements : des vœux beaucoup plus nombreux ont été formulés sur des lycées antérieurement peu attractifs, et les lycées les plus demandés ont vu leur nombre de premiers vœux fortement diminuer, preuve d'un intérêt renouvelé des familles pour des établissements auparavant « évités ».

Enfin, la « **normalisation** » du recrutement en seconde GT dans les lycées **Henri-IV (H4) et Louis-le-Grand (LLG)** (procédure simplifiée de candidature, usage des critères AFFELNET) a permis de modifier significativement le profil social des élèves affectés. Les candidatures issues de collèges à IPS faible ont fortement progressé : 22 % des candidatures parisiennes à H4 et 28,8 % à LLG étaient issues, en juin 2022, de collèges à IPS faible, soit une augmentation de 87 % à H4 et de 72 % à LLG par rapport à 2021. Davantage de boursiers ont également candidaté cette année (+ 77 % de candidatures de boursiers en vœux 1 et 2 dans le vivier des Parisiens). Au final, **les élèves affectés à Louis-le-Grand et Henri-IV sont désormais représentatifs de la réalité sociologique des collèges parisiens**, qu'il s'agisse de leur collège d'origine ou du pourcentage de boursiers, sans que cette évolution impacte le niveau de recrutement des élèves. Le taux de boursiers a doublé par rapport à la rentrée 2021 et, parmi les admis parisiens, la part des élèves issus de catégories sociales très favorisées est passée de 84 % à 70 %.





Ambition et leviers dans le privé

Accroître la mixité sociale et scolaire

Constats

La publication des IPS en octobre 2022 pose le constat d'écart importants entre les établissements publics et privés sous contrat :

- 20 points d'écart entre l'IPS moyen des collèges publics (101) et privés (121) ;
- en moyenne, les collèges privés sous contrat scolarisent des élèves dont le profil social est moins diversifié (favorisé ou très favorisé) à la différence des collèges publics.

La mixité sociale et scolaire est une condition essentielle du pacte républicain : cette diversité d'origine et de niveaux est un facteur de réussite individuelle et collective vérifié dans tous les établissements.

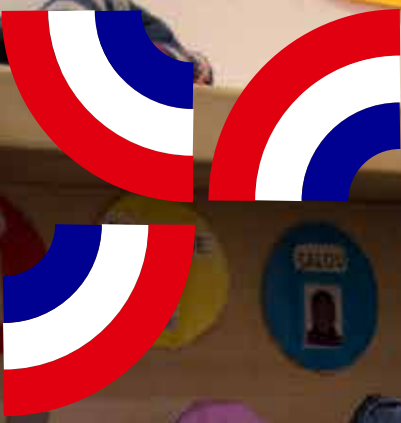
Plan d'action

Le 17 mai 2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'enseignement catholique ont conclu un protocole d'accord décrivant une trajectoire et un plan d'action partagé en vue de renforcer la mixité sociale et scolaire des établissements d'enseignement privés associés à l'État par contrat relevant de l'enseignement catholique.

Ce plan d'action prévoit de :

- constituer une base de données publique présentant les conditions d'accès aux établissements privés et l'évolution de la mixité sociale et scolaire au sein des établissements privés sous contrat au niveau national, académique et départemental ;
- renforcer la mixité sociale pour la réussite de tous les élèves en s'engageant :
 - pour l'accueil des élèves des familles les moins favorisées :
 - le nombre d'établissements proposant des contributions familiales modulées en fonction des revenus augmentera, au minimum, de 50% en cinq ans ;
 - le taux d'élèves boursiers doublera en cinq ans, dans les établissements où les familles bénéficient d'aides sociales égales à celles dont elles bénéficient quand elles scolarisent leur enfant dans un établissement public correspondant.
 - par l'attention soutenue à des conditions économiques équitables pour les familles ;
- contribuer à une plus grande mixité scolaire et renforcer l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Dans la répartition des moyens, la progression de la mixité scolaire, fondée sur des indicateurs partagés, sera notamment prise en compte en dialogue avec les représentants de l'enseignement privé. Un indicateur relatif aux effectifs des élèves scolarisés en Ulis et Segpa ainsi qu'aux élèves à besoins éducatifs particuliers sera publié.

Plus généralement, et dans le respect du libre choix des familles, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a engagé un travail avec l'ensemble des représentants des fédérations de l'enseignement privé sous contrat.





Méthode

Des concertations avec tous les partenaires

L'exigence d'un constat partagé au niveau national

Partant de la nécessité de partager un constat scientifiquement documenté et d'identifier l'ensemble des solutions possibles, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a engagé **une large concertation avec les acteurs du système éducatif et ses partenaires**, tout en renforçant la transparence sur les données existantes :

- échanges avec l'Assemblée des départements de France, l'association des régions de France, des présidents de conseil départemental, des maires de grande ville, les associations de parents d'élèves, les organisations syndicales représentatives des personnels ;
- nombreux échanges dans le cadre de l'instance permanente de dialogue entre le ministère et les collectivités territoriales, installée en septembre 2022 ;
- publication des données relatives aux IPS moyens des établissements ;
- publication des données relatives aux écarts d'IPS des établissements.

Une nécessaire approche territoriale, progressive et concertée : les instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale

Le renforcement de la mixité sociale ne peut intervenir que de façon adaptée aux réalités locales, pour une approche pragmatique, progressive, élaborée conjointement avec les collectivités territoriales et impliquant l'ensemble des acteurs du système éducatif.

Pour créer les conditions concrètes de ce nouvel élan en permettant l'information, la mobilisation et l'implication de tous les acteurs, les rectrices et recteurs mettront en place, d'ici la fin du mois de juin 2023, **des instances académiques de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale**, associant les collectivités territoriales, les représentants des parents d'élèves ainsi que les représentants des établissements publics et privés sous contrat.

Cette instance permettra, à l'échelle de chaque académie, de partager des constats objectifs et de préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait la preuve de leur pertinence.

L'instance académique de concertation pour la mixité sociale

COMPOSITION

Recteur ou rectrice
= Président ou présidente

- Crée l'instance académique.
- Arrête la composition de l'instance académique pour garantir la représentativité des différents acteurs des établissements et de leurs partenaires.

Représentants des
établissements publics
et privés sous contrat
= Membres

Élus locaux
(mairies, départements,
régions)
= Membres

Représentants de
parents d'élèves
= Membres

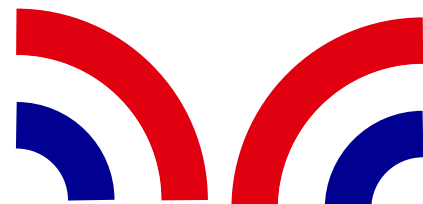
MISSIONS

- Partager des constats objectivés sur l'état de mixité scolaire et scolaire dans les différents territoires.
- Préparer le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait la preuve de leur pertinence.
- Évaluer les effets des différentes actions.

L'instance académique de dialogue, de concertation et de pilotage de la mixité sociale se réunira au moins deux fois par an.

Calendrier

Une mobilisation immédiate



LANCEMENT

● **11 mai 2023**

Réunion des recteurs et des Dasen

- Annonce des objectifs et engagements des partenaires
- Mise à disposition des académies d'indicateurs et de leviers

CONCERTATIONS – MAI À DÉCEMBRE 2023

● **À partir de mai 2023**

Tour de France de l'égalité des chances

- Dans chaque académie, concertations avec les collectivités et les partenaires dans le cadre d'une instance de dialogue pour fixer une feuille de route (identification de territoires cibles, de leviers, de partenaires et d'objectifs locaux)

● **Décembre 2023**

Réunion de l'ensemble des académies pour partager l'état des lieux des actions mises en œuvre par territoire et engager le suivi national

MISE EN ŒUVRE – 2024-2027

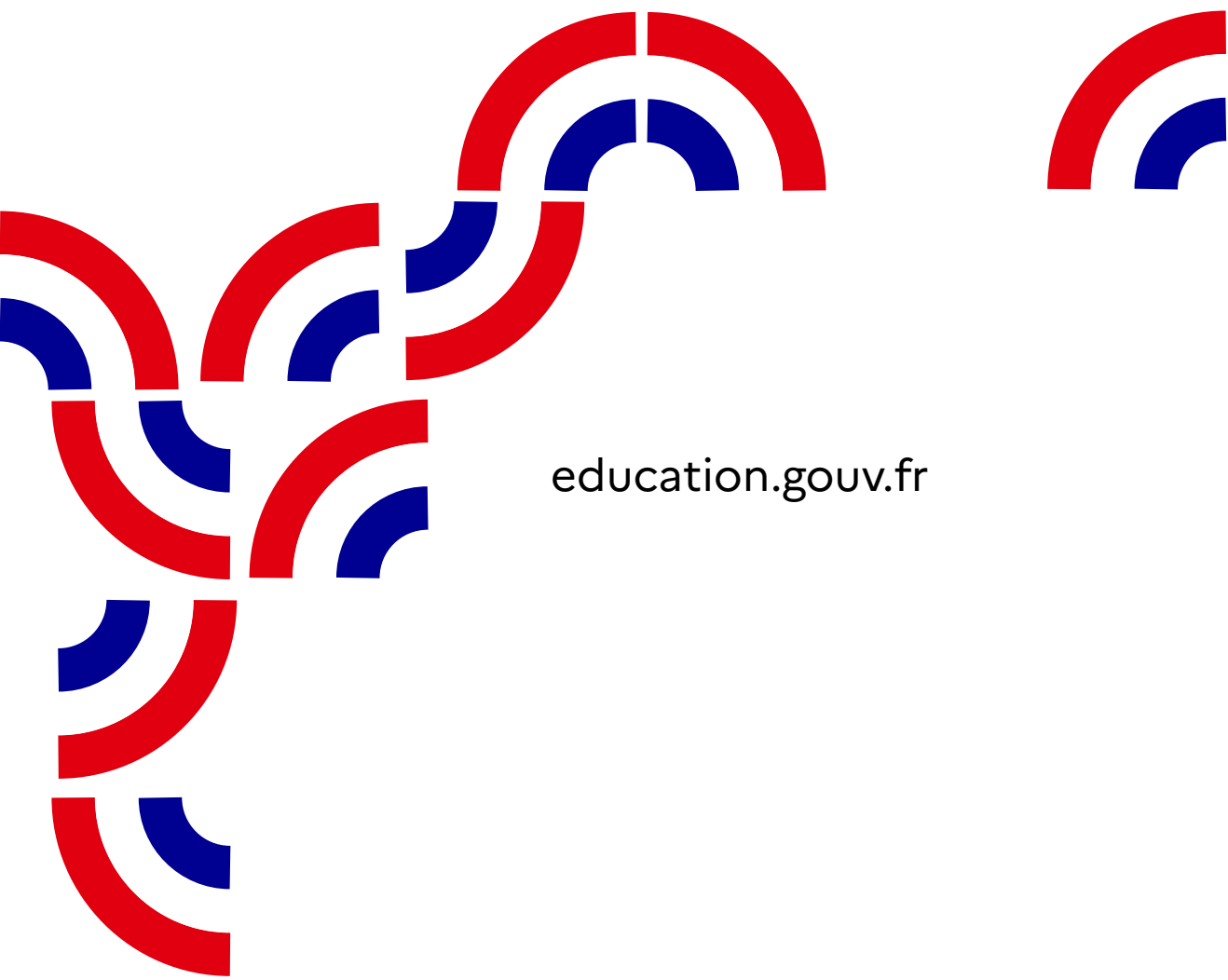
- Chaque académie met en œuvre sa feuille de route

● **Automne 2024, 2025 et 2026**

Des points d'étape annuels sont organisés pour mesurer les résultats atteints

- En parallèle, accompagnement du ministère à l'appui de la recherche pour l'évaluation, le partage et le développement de pratiques efficaces





[education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)